

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers :** L'an deux mil vingt-trois le vingt-deux septembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de CHERY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Socio-culturel, sous la présidence de Monsieur Damien PRELY, Maire.

en exercice : 9  
présents : 8  
votants : 7

Date de la convocation :

**Présents :** Monsieur Damien PRELY, Monsieur Cédric CHABROUX, Madame Aurélie CHABROUX, Monsieur Alain LE BLEVEC, Madame Béatrice DAVOUST, Madame MAGNARD Ingrid et Monsieur Dominique LACOFFRETTE.

**Absent excusé :** Monsieur Erwan LE BLEVEC et Monsieur Cédric PATRIGEON

**Pouvoirs :** Monsieur Erwan LE BLEVEC à Monsieur Alain LE BLEVEC

Monsieur Cédric CHABROUX a été désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**16/ MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « CŒUR DE BERRY » PORTANT TRANSFERT DE COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT**

La loi NOTRe du 07/08/2015 avait prévu un transfert de compétences eau potable et assainissement aux communautés de communes et communautés d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2020. La loi Fesneau de 2018 donnait la possibilité pour les communautés de communes n'exerçant pas cette compétence de reporter le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Afin de préparer ce transfert, une modification statutaire des compétences facultatives a été mise en place par la communauté de communes pour qu'elle puisse se faire accompagner par un cabinet pluridisciplinaire permettant de mener une étude préalable au transfert de compétence.

Considérant avoir été notifié par délibération sur le projet de statuts modifiés,

La Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** les nouveaux statuts de la communauté de communes à savoir rajout aux compétences facultatives « conduire les études préalables au transfert des compétences eau et assainissement »
- **Donne un avis favorable** sur ce transfert de compétences en vertu de l'article L.5211-17 du CGCT.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.

Le Maire DE CHERY  


Acte publié le : 28/09/2023  
Mode de publication : Site Internet [www.cheryenberry.fr](http://www.cheryenberry.fr)  
Transmis au contrôle de légalité le : 28/09/2023

Le Secrétaire de Séance,



Accusé de réception en préfecture  
018-211800644-20230922-D16-2023-DE  
Date de réception préfecture : 28/09/2023